



Compte rendu CGT CSE du 21/09/2021 :

Approbation du PV du CSE du 6 juillet 2021

PV approuvé à l'unanimité après amendements.

Point sur l'obligation vaccinale et le Passe Sanitaire :

a) Combien de salariés non vaccinés sur les différents établissements ?

A ce jour, 6 salariés ont leur contrat qui a été suspendu dont 2 qui ont entamé leur schéma vaccinal mais sans pour autant vouloir fournir de test PCR.

Environ 85% des salariés sont actuellement vaccinés (2 doses).

On évalue à 20 arrêts de travail depuis le 9 août qui seraient liés au passe sanitaire obligatoire.

b) Les salariés non vaccinés peuvent-ils bénéficier du télétravail pour partie de leurs missions?

La DG précise qu'il n'y a pas d'aménagement de temps pour les salariés non vaccinés voulant effectuer leur activité en télétravail.

L'obligation de présenter un passe sanitaire s'applique à tous les salariés du médico-social.

c) Comment vont être gérées les suspensions de contrat de travail et le remplacement des professionnels ?

La DG réprécise les modalités concernant la mise en application de la loi liée à la présentation du passe sanitaire pour les salariés du médico-social (*voir la note d'information du 30 août 2021*)

Elle fait part des difficultés dues au remplacement des salariés (en arrêt ou/et en suspension de contrat) dans certains établissements.

La CGT demande sur quelle base seront rémunérées les heures supplémentaires des salariés qui se sont portés volontaires pour effectuer ces remplacements

La RH n'a pas encore réfléchi à cette question mais souligne et remercie les salariés qui ont répondu « présents » face à cette demande.

d) Quelles conséquences sur les congés annuels et la cotisation mutuelle en cas de suspension ?

Cette suspension n'étant pas assimilée à du travail effectif, les salariés « suspendus » ne génèrent ni CA ni RTT durant la période de suspension.

Concernant la mutuelle, les salariés gardent la totalité de leur couverture.

La question du prélèvement à la source chez les salariés suspendus est abordée.

La RH n'a pas encore étudié ce point sachant que les salariés n'ont été suspendus que courant septembre.

Mais ce point devra être traité si la suspension des salariés non vaccinés venait à durer...

e) Y aurait-il des licenciements après le 15 novembre 2021 ? Des catégories professionnelles plus concernées ?

La DG ne s'est pas encore projetée, à ce jour, sur les possibilités et les modalités de licenciement en cas de suspension de contrat.

Elle souhaite et espère « ne pas avoir à y recourir bien évidemment... »

Le reclassement sur des établissements ne nécessitant pas de vaccination est évoquée mais pas souhaitable.

f) Si un salarié est vacciné au 20 septembre (1ère dose), peut-il travailler en suivant ?

Oui mais avec un test PCR datant de 72 h

Attention, à partir du **16 Octobre**, même avec un schéma vaccinal entamé, une suspension de contrat sera appliquée.

Un courrier sera envoyé aux salariés en arrêt pour réexpliquer cette mesure.

g) Un salarié ayant son contrat suspendu peut-il travailler ailleurs ?

Le contrat étant suspendu, il n'y a pas d'interdiction de travailler ailleurs.

h) Quels retours de la cellule de crise ?

Etant donné l'évolution de la situation sanitaire et les dispositions liées au passe sanitaire et à l'obligation vaccinale dans nos établissements, il semble nécessaire de maintenir ce dispositif.

Les échanges entre les salariés durant la séance ont révélé des écarts de protocoles concernant les repas de groupes et du personnel dans les établissements concernés.

Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de levée des protocoles à Igon et Salies...

La spécificité de ces populations expliquerait le fait qu'elles soient soumises à des « recommandations » plus renforcées que dans d'autres établissements

3/ Point sur la rentrée dans les établissements.



PREVISIONNEL ACTIVITE 2021



N° FINESS	RAISON SOCIALE	BUDGET CPOM 2021	BUDGET CPOM AU 30/06/2021	Réalisé 30/06/2021	ECART (REALISE-BUDGET)
DIRECTION TERRITORIALE BEARN					
640781506	CMPP PAU	19 410	11 007	11 404	397
640791802	SESSAD DV PAU BY	775			
640789657	SESSAD DA PAU	1 180			
640781563	IME CASTEL DE NAVARRE JURANCON	22 155	11 865	11 165	-700
640013819	SESSAD CASTEL DE NAVARRE JURANCON	1 094			
	SESSAD LSO	6 583		3 542	
		4 357		2 362	
		1 992		720	
640781084	ITEP GERARD FORGUES IGON	12 448	6 666	6 770	104
	PCPE en personnes accompagnées	15 à 20 conv ARS	20	24	4
640015400	SESSAD ITEP GERARD FORGUES IGON	252			
	PLATEFORME INCLUSIVE		1 694	1 781	87
		8 687	4 680	4 521	-159
	MECS CLAIR MATIN	1 971	986	646	-340
		1 592	904	479	-325
		1 530	768	480	-288
	UPAES	5 077	2 685	2 719	134
		6 898	3 448	3 576	128
		4 300	2 409	2 305	-104
		2 628	1 339	1 369	30
DIRECTION TERRITORIALE PAYS BASQUE					
640790516	IME PLAN COUSUT BIARRITZ	14 827	7 941	7 412	-529
640015301	SESSAD IME PLAN COUSUT BIARRITZ	556	303	277	-28
640790359	CMPP BAYONNE	10 442	5 922	6 240	318
640796738	SESSAD DA BAYONNE	913	512	456	-56
640794146	CMPP ST JEAN DE LUZ	6 800	3 856	4 080	224
640012639	SESSAD ST JEAN DE LUZ	200	112	100	-12
640017620	FOYER HEBERGEMENT ARGIA	9 424	4 536	4 711	175
		1 085	518	542	24
640018495	SAVS	20		60	60
640794897	ESAT JEAN GENEZE BPAS	17 565	7 898	8 781	883
640791836	ESAT RECUR BPAS	19 607	8 817	9 804	987
DIRECTION TERRITORIALE PAYS DES GAVES					
640006617	FOYER DE VIE URT	9 824	4 262	4 890	628
		1 085	337	219	-118
		1 451	1 231	639	-692
640014858	FOYER DE VIE LOU REY	9 813	4 520	4 591	71
		1 085	497	279	-218
		961	493	433	-60
		450	209	177	-32
	FOYER MAISON C ORDEYA	5 424	2 484	2 873	389
					0
640781126	IMFP HAMEAU BELLEVUE SALIES	10 706	6 119	6 655	536
640006500	SESSAD IMFP HAMEAU BELLEVUE SALIES	786	429	420	-9
640011409	SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR ARLEQUIN SALIES	582	317	390	73

L'analyse du tableau est positive, le niveau d'activité global de l'association est atteint.

A savoir : les Sessad fonctionnent par forfait hebdomadaire.

A noter : Le 13 octobre le CA se réunira pour évoquer le secteur PEVLC.

Un retour sera fait au prochain CSE.

4/ Retour sur le projet des cuisines mutualisées après le Conseil d'Administration du 15 septembre 2021.

Deux projets ont été proposés au CA1^{ère}: réfection de la cuisine sur le site du Castel pour livrer : UPAES, Sévignac, Igon, Borce, ESAT Jean Genève.

Le projet jugé trop onéreux (environ 1 Million) a été refusé par le Conseil d'Administration.

2^{ème} : 4 sites existants pourraient alimenter des établissements satellites :

*Igon pour Sevignac

- *Castel pour ESAT Jean Genèse et UPAES
- *Arette pour Borce
- *Salies pour Esat Salies et Cordeya

La CGT interpelle la DG sur le fait que l'UPAES bénéficiant d'une cuisine pédagogique, avec du matériel récent, pourrait confectionner des repas...

Durant le Conseil d'Administration du 15 septembre dernier, le président a évoqué le fait d'associer un membre du bureau politique aux groupes de travail concernant ce type de projets ambitieux.

5/Point au CMPP de Pau.

Le 0.20 ETP manquant au secrétariat va-t-il bientôt être pourvu ?

Les heures ont été redéployées vers un renfort TND (troubles neuro-développementaux)
L'info a été faite en Réunion Institutionnelle.

6/ Retour sur la réunion institutionnelle au CMPP de Saint Jean de Luz : quelles conclusions en tirer concernant la Qualité de Vie au Travail ?

Point sur le médecin

L'équipe a souhaité avoir une Réunion Institutionnelle avec la DG.
La SIMETRA propose 3 étapes :
- présentation de la démarche et des objectifs.
- composition de 4 groupes pour la mise au dialogue autour de cette sensibilisation.
- restitution et discussion avec l'ensemble des groupes de travail.

Le docteur Pinheiro est prolongée jusqu'au 10 octobre.

Présentation du « mode dégradé » le 20/09 avec les docteurs Bibette et Houssay

7/ Point SEGUR

a) Incidences des mesures du SEGUR sur la masse salariale : nombre de salariés concernés et budget octroyé. Quid des autres corps de métiers ? Toutes les demandes de revalorisations lors des NAO ont été repoussées dans l'attente des mesures SEGUR. Où en sont-elles ?

L'Indemnité SEGUR sera versée aux salariés concernés à partir du 01/01/2022.

La mise en place du volet 1 du SEGUR va impacter le budget de 400k€ environ.

Des négociations doivent reprendre avant fin 2021 concernant les autres corps de métiers.

La DG rappelle que l'impact de l'indemnité SEGUR sur la masse salariale pourrait engendrer une « compression » de la carte des postes si jamais elle s'étendait à d'autres salariés.

b) Communication sur la commission paritaire du 14 septembre 2021

A ce jour, pas de retour de la commission paritaire...

8/ Présentation des « fiches » actions CPOM MECS et mouture CPOM Protection de l'Enfance.

La première réunion aura lieu le 21 octobre avec le Conseil Départemental.

Concernant les 0.7 K€ de déficit, le CD effectuerait une reprise de 0.5K€ (sur 2 ans)

L'objectif principal sera de renforcer la qualité de l'accueil et de maintenir les jeunes dans leur famille.

Il y aura une évolution de l'agrément : de 4 à 21 ans.

Répartition des places :

Clair Matin : 4/8ans -9 places

8/12 ans -9 places

Oloron : 11/12 ans 9 places

+ la création de 6 places en DAED

La réduction de places sur le site entrainera de fait, la réduction des charges de fonctionnement de la MECS Clair Matin.

2 options architecturales proposées :

1- réaménagement de la maison principale

2 - réaménagement du « Bateau »

Le Conseil Départemental souhaiterait créer des places supplémentaires compte tenu des besoins sur le territoire.

9/Point sur les repas à Borce suite au dernier CSE.

La cuisinière est en arrêt maladie jusqu'en octobre.

Suite au départ à la retraite de l'agent logistique, les heures seront redéployées vers des postes éducatifs.

Actuellement, les repas sont livrés par la CAPA (Maison de retraite)

Propositions de la DG :

- confection des repas du week-end sur le groupe ado par les éducateurs et les jeunes.

- mise en place d'un portage de repas par la cuisine d'Arette.

Demande à la CAPA d'amélioration et de spécification des menus (végé, sans porcs...)

10/Recrutement des cadres : Pourquoi le bureau politique demande à avoir un regard sur tous les recrutements ? Pourquoi payer un cabinet extérieur ? Avez- vous fait une évaluation du travail du Cabinet Euris et des derniers recrutements ?

La DG informe que la présence d'un membre du CA référent de l'établissement concerné participera désormais aux commissions de recrutement des cadres de service.

A savoir également que la nomination des cadres est prononcée par le président du CA.

Le cabinet EURIS est certifié pour effectuer le recrutement des cadres.

11/Questions diverses

Il manque 1 élu pour le CSSCT territoire Pays Basque.

La délégation CGT au CSE

